

Pour les nouveaux adhérents, merci de nous indiquer comment vous avez connu la M.C.L. (plaquette, site internet, Facebook, bouche à oreilles...) :

.....

ENGAGEMENTS :

Je, soussigné(e)

autorise, dans le cadre de mon (mes) activité(s), la prise de films et photos pouvant être utilisés par la M.C.L. pour diffusion sur la page Facebook, sur le site internet et Web Tv de la M.C.L.

(Code civil article 9 : sur le respect de la vie privée)

s'engage à adopter un comportement conforme à la vie collective, à la pratique de l'activité et au respect des biens. Chacun s'interdira toute discussion qui ferait du prosélytisme religieux, politique, raciste ou discriminatoire.

Date : / /

Signature :

Quelques informations pratiques :

- Joindre un certificat médical pour les activités sportives.
- La reprise des activités est fixée à partir du 10 septembre 2018
- Les ateliers se dérouleront sur 32 ou 34 séances selon les activités hors vacances et jours fériés.
- La M.C.L. se réserve le droit d'annuler une activité si le groupe est insuffisant.
- Le paiement des cotisations se fera en 3 fois. Les chèques seront déposés à l'inscription et mis au coffre jusqu'à l'encaissement.
- Pour les personnes pratiquant plusieurs activités (remises non cumulables) :
 - Pour 2 activités, remise de 5% sur la plus chère,
 - Pour 3 activités, remise de 10% sur la plus chère,
 - Pour 4 activités, remise de 15% sur la plus chère,

REMISES APPLICABLES AUX MEMBRES D'UN MÊME FOYER.

- Seules les absences justifiées par un certificat médical pourront être remboursées à condition qu'il soit produit dans les 8 jours suivant l'interruption de l'activité.